



RALLYE DI U PAESE AIACCINU

MODERNE-VHC-VHRS-VMRS 8,9,10 di Marzu di u 2024



REGULAMENTU MODERNE



AJACCIO
CITÀ D'AJACCIU



PHOTO: PETR SLOVACEK

SOMMAIRE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

ARTICLE 1. ORGANISATION

COMITÉ D'ORGANISATION

- 1.1P. OFFICIELS
- 1.2P. ÉLIGIBILITÉ
- 1.3P. VÉRIFICATIONS

ARTICLE 2. ASSURANCES

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS
 - 3.1.5P. Modalités et date limite d'engagement.
 - 3.1.10P. Nombre d'engagés maximum.
 - 3.1.11P. Droits d'engagements.
 - 3.1.12P. Acceptation de la demande d'engagement.
- 3.2P. ÉQUIPAGES
- 3.3P. ORDRE DE DÉPART

ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

- 4.1P. VOITURES ADMISES
- 4.2P. PNEUMATIQUES : RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES
- 4.3P. ASSISTANCE
- 4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

- 5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1P. DESCRIPTION
- 6.2P. RECONNAISSANCES
 - 6.2.1P. Nombre de passage en reconnaissance.
 - 6.2.5P. Durée.
- 6.3P. CARNET DE CONTRÔLE
- 6.4P. CIRCULATION

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

- 7.1P. DÉPART
- 7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES
 - 7.2.11P. Signes distinctifs.
- 7.3P. CONTRÔLE DE PASSAGE - CONTRÔLE HORAIRE – MISE HORS COURSE
- 7.4P. CONTRÔLE DE REGROUPEMENT
- 7.5P. ÉPREUVES SPÉCIALES (ES)
- 7.6P. PARC FERMÉ

ARTICLE 8. RÉCLAMATIONS - APPELS

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

ARTICLE 10. PRIX

- 10.1P. REMISE DES PRIX

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

Parution du Règlement		Dès l'obtention du VISA FFSA
Ouverture des engagements		Dès l'obtention du VISA FFSA
Carnet d'itinéraire sur site asacorsica.com (à imprimer)		Vendredi 1 mars 2024
Clôture des Engagements		Lundi 26 février 2024 à Minuit
Liste des Engagés et attribution des N°		Jeudi 29 février 2024
Permanence du Rallye	ASA CORSICA PC Course – ASA CORSICA 20167 TAVACO Au 06 89 34 24 81	Jusqu'au Jeudi 7 mars 2024 du Vendredi 8 mars 2024 au Dimanche 10 mars 2024
Vérifications Administratives	MAIRIE ANNEXE DE SARROLA BALEONE	Vendredi 8 mars 2024 de 10h00 à 18h00
Vérifications Techniques	Place NOEL SARROLA BALEONE	Vendredi 8 mars 2024 de 10h15 à 18h15
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ de la 1 ^{ère} étape	PC Course – ASA CORSICA 20167 TAVACO et sur LCCHRONO	Vendredi 8 mars 2024 à 19h00
Départ de la 1 ^{ère} Étape	PLACE MIOT- AJACCIO	Vendredi 8 mars 2024 à 20 h 30 pour le 1er VHC
Arrivée de la 1 ^{ère} Étape	PLACE MIOT- AJACCIO	Vendredi 8 mars 2024 à 22 h 16
Affichage des résultats provisoires de la 1 ^{ère} Étape et des heures et ordres de départ de la 2 ^{ème} Étape	SUR LCCHRONO Et par sms	Samedi 9 mars 2024 à 06h00
Départ de la 2 ^{ème} Étape	Place MIOT- AJACCIO	Samedi 9 mars 2024 à 9 h 00 pour le 1er VHC
Arrivée de la 2 ^{ème} Étape	Place MIOT- AJACCIO	Samedi 9 mars 2024 à 14 h 31
Affichage des résultats provisoires de la 2 ^{ème} Étape et des heures et ordres de départ de la 3 ^{ème} Étape	SUR LCCHRONO Et par sms	Samedi 9 mars 2024 à 19h00
Départ de la 3 ^{ème} Étape	Place MIOT- AJACCIO	Dimanche 10 mars 2024 à 07 h 00 pour le 1 ^{er} Moderne
Arrivée de la 3 ^{ème} Étape	Place MIOT- AJACCIO	Dimanche 10 mars 2024 A 13 h 22
Vérifications techniques finales	GARAGE DLMC SARROLA	Dimanche 10 mars 2024
Publication des résultats provisoires du Rallye	SUR LCCHRONO	Dimanche 10 mars 2024 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé
Remise des prix	PODIUM	Dimanche 10 mars 2024

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – MAIRIE ANNEXE DE SARROLA BALEONE	Vendredi 10 mars 2023 à 17 h 00
2 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course MAIRIE ANNEXE DE SARROLA BALEONE	Vendredi 10 mars 2023 à 23 h 00
3 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course MAIRIE ANNEXE DE SARROLA BALEONE	Samedi 11 mars 2023 à 14 h 00
4 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course ASA CORSICA MAIRIE ANNEXE DE ANNEXE DE SARROLA BALEONE	Dimanche 11 mars 2024 à 12 h 30
Secrétariat du Rallye	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 Mail : asacorsica@orange.fr	Jusqu'au Jeudi 7 mars 2024 du Vendredi 8 mars 2024 au Dimanche 10 mars 2024
Permanence du Rallye - P.C. Course	PC Course MAIRIE ANNEXE DE SARROLA BALEONE	
Tableau Officiel d’Affichage	SUR SPORTITY	
P.C. Presse	PC Course MAIRIE ANNEXE DE SARROLA BALEONE	

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 8 9 et 10 mars 2024 le :

RALLYE NATIONAL DI U PAESE AIACCINU (CPEA)

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA **94** en date du **24/01/2024** et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le visa **02/N/2024** en date du **15/01/2024** Le **RALLYE NATIONAL DI U PAESE AIACCINU (CPEA)** est organisé conformément au règlement Sportif de la FFSA, à la réglementation générale des rallyes et au présent règlement. Il est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence nationale (ou internationale pour les étrangers) en cours de validité.

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, le Road Book, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas distribués mais à télécharger sur le site internet de l'ASA : www.asa.corsica

COMITÉ D'ORGANISATION

Président	P. BOÏ		
Secrétaires	M.L CHAMPEYMONT S. CASASOPRANA N. CRUCY		
Trésorier	D.PAREIN J.BOÏ		
Membres	J.C. FEDERICCI	V. ROUSTAND	D.PAPINI
	F.GUICHARD	T.SICART	H. PINET
	A. SODINI	J.P.MUSELLI	C.SOGGIA
	J. MAMELLI	T. AVOLIO	C.CAVIGLIOLI
	C.SODINI	E.MASSON	
Adresse du Secrétariat Permanent	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO		Tél. : 04.95.21.28.39 Mail : asacorsica@orange.fr

L'ASA organisateur technique s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1. OFFICIELS

Directeur de Course	G. GHIGO	1967
Adjoints à la Direction de Course	D.BERETTI S. CACCAVELLI J. BOÏ (Nouveau départ)	20543 6471 27373
Président du Collège des Commissaires Sportifs	C.LECA	8021
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	J. ANDREANI V.FATTACCIO	5820 8085
Délégué à l'Organisateur technique	P. BOÏ	12623
Directeur de course délégué véhicule Tricolore	P. BOÏ	12623
Directeurs d'Epreuves Spéciales	M. BARNEAUD C. CANADA	174402 7252
Commissaire Technique responsable	M.MAIANO	37395
Commissaire Technique nouveau départ	H. PINET	11855
Commissaires Techniques	D.TURPIN L.BORDERON V. ROUSTAND JP FORESTELLO S.MASCLAUX	119028 183288 122514 11620 22936
Chargés des relations avec les concurrents	I.FORESTELLO A.FOTIA P. GIOVANNI	138486 199244 58034
Médecin chef	B. COURSIMAULT	313768
Responsable Commissaires		
Responsable Matériel	F. GUICHARD	226980

Responsable PC Temps	LC CHRONO	
Responsable Transmission	AIXOCOM	
Directeur de Course délégué aux Vérifications Administratives	S. CASASOPRANA	213012

1.2. **ELIGIBILITÉ**

Le RALLYE NATIONAL DI U PAESE AIACCINU (CPEA) compte pour :

- ◆ La Coupe de France des Rallyes Coefficient 3.
- ◆ Le Championnat des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Corse.
- ◆ Le Challenge de l'A.S. A CORSICA.

1.3. **VERIFICATIONS**

Tout équipage participant au rallye devra se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications administratives et techniques prévues **le vendredi 8 mars de 10h00 à 18h15**, à l'heure qui lui sera fixée par voie de presse et par affichage au siège de l'ASA à partir du mercredi 6 mars 2024 à 18h00.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes décrites au Règlement Standard de la F.F.S.A.

Après les vérifications techniques, les concurrents rentreront en Parc Fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.2. LE DÉPART SERA REFUSÉ à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12. **CONTRÔLE FINAL**

Les vérifications techniques finales seront effectuées au :

- ◆ **GARAGE DLMC SARROLA**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60,00 € TTC**

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1. **DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

3.1.5. Toute personne qui désire participer au **RALLYE NATIONAL DI U PAESE AIACCINU (CPEA)** doit s'engager sur le site LCCHRONO et adresser au secrétariat du rallye **ASA CORSICA - Parc d'activité de la Gravona Lieu-dit Sinale – 20167 TAVACO**, la feuille d'engagement, le règlement et les papiers (copies : permis, passeport de la voiture, licences) avant le **Lundi 29 février 2024 à Minuit**, .

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à **180** voitures maximum tout confondue (Modernes, VHC , VHRS et VMRS)
Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 180.

3.1.11. Les droits d'engagement (**Dont 50€ de géolocalisation compris**) sont fixés à :

- **550 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages 100% licenciés à l'ASA CORSICA.**
- **575 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages 50% licenciés à l'ASA CORSICA.**
- **600 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les autres équipages.**
- **1100 € sans la publicité facultative des organisateurs.**

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISÉES

Conforme au règlement standard FFSA.

Sont autorisées les voitures des groupes F-RC1, F-RC2, F-RGT, F-RC3, F-RallyNat, F-RC4 et F-RC5 homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe J du Code Sportif International et aux prescriptions de la FFSA.1

4.1.1. ERRATA

▪ Super 1600

Pour les voitures de la catégorie Super 1600 la date d'obligation d'utilisation des errata ne sera pas appliquée.

▪ S2000

Pour les voitures de la catégorie S2000, la date d'obligation d'utilisation des errata ne sera pas appliquée et le retour à l'utilisation de la version remplacée par l'erratum est permis.

Les voitures bénéficiant d'une fiche d'homologation FIA, avec une variante KSR (Kit S2000 Rallye) peuvent évoluer sur les rallyes nationaux en classe A7S sous réserve du respect de l'ensemble des conditions suivantes :

* configuration conforme à cette fiche d'homologation ;

* bride de diamètre 28 mm maximum (comme spécifié dans le règlement du Championnat d'Europe des Rallyes) ;

* acceptation de ces voitures dans le règlement particulier du rallye concerné.

4.2. PNEUMATIQUES : RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5. IDENTIFICATIONS DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2 PUBLICITE

Publicité obligatoire (sur Plaques de rallyes, Panneaux de portières et plaque d'immatriculation avant)

◆ Défini par additif

Publicité facultative (Bandeaux de pare-brise).

En cas de modifications, celles-ci seront notifiées par additif.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le RALLYE NATIONAL DI U PAESE AJACCINU (CPEA) représente un parcours de 249.030Km.

Il est divisé en 3 étapes et 5 sections.

Il comportant 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 80.700 Km.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

Vendredi 8 mars 2024 :

♦ 1^{ère} étape : AJACCIO/AJACCIO

ES 1: CAPO

3.120 Kms

ES 2 : IMPERIALE

0.750 Kms

Total Kms : 3.870 Kms

Samedi 9 mars 2024 :

♦ 2^{ème} étape : AJACCIO/AJACCIO

ES 3/4 : SARROLA

17.110 KmsX2

Total Kms : 34.220 Kms

Dimanche 10 mars 2024 :

♦ 3^{ème} étape : AJACCIO/AJACCIO

ES 5/7: VALLE DI MEZZANA

8,730 KmsX2

ES 6/8: CUTTOLI / PERI

12.950 KmsX2

Total Kms : 43.360 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire ".

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, parcs de regroupement etc... sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.

L'heure officielle du rallye est celle de l'horloge atomique, aucune contestation n'étant admise sur ce point.

L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn (ART 15.1).

Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible.

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1. Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois (3) au maximum.

6.2.5. Les jours de reconnaissances autorisés sont les **Samedi 2 et Dimanche 3 Mars 2024**, et les **Mercredi 6 et Jeudi 7 mars 2024 de 08 h 00 à 17 h 00**.

Des contrôles seront effectués par des officiels.

6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1. DÉPART

Le départ de la 1^{ère} étape sera le **vendredi 8 mars 2024** à 20 h 00

Le départ de la 2^{ème} étape sera donné de minute en minute **dans** l'ordre du classement à l'issue l'étape 1.

Le départ de la 3^{ème} étape sera donné de minute en minute **dans** l'ordre du classement

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

a) Commissaire de route

Chasuble ORANGE

« Commissaire »

b) Chef de Poste

Chasuble ORANGE

« Chef de Poste »

c) Relation Concurrents

Chasuble ROUGE

« Relation Concurrents »

7.3. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Conforme au règlement Standard des rallyes FFSA

7.4. CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5. EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.6. PARC FERME

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est interdite

ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Il sera établi un classement partiel provisoire à l'issue de la première, deuxième et troisième étape.

Affichage : PC Course

ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

PRIX EN ESPECES

Aucun prix en numéraire ne sera distribué lors de ce Rallye.

COUPES

◆ Aux trois premiers du Classement Général	2x3	6
◆ Au 1 ^{er} de chaque groupe	2x7	14
◆ Au 1 ^{er} de chaque classe	2x32	64
◆ Coupe des Dames	2x1	2
◆ Une coupe récompensera un commissaire de route ayant participé à l'épreuve	1x1	1
	TOTAL des COUPES	87

TOUTES LES COUPES SONT CUMULABLES.

Le **TROPHEE VILLE D'AJACCIO** récompensera le 1^{er} du Groupe FRC4.

Le **TROPHEE DE LA CAPA** récompensera le 1^{er} de la classe R2.

10.1. REMISE DES PRIX

La remise des prix du **RALLYE NATIONAL AJACCIOU CORSICA SUTTANA(CPEA)** aura lieu le **Dimanche 10 mars 2024** sur le Podium place Miot à AJACCIO.